
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2013 A 20h30

Etaient présents : LAGAUDE Christiane, BEURNE Marie-Odile, BASSOT Roger, CORNU Maryse, PRUNIER Régis, DIDELOT Joëlle, MONNE Dominique, JAUBERT Jean-Pierre, BERNOT Jean-Marc, ZANETTI Frédéric

Etaient Absents excusés :

Etaient Absents : ZERLA Olivier

Secrétaire de séance : DIDELOT Joëlle

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE et VOTE les comptes administratifs 2012 du budget Commune –Forêt – Eau et du CCAS et DECIDE, sur proposition du Maire, l'affectation des résultats :

➤ Budget commune :

Excédent de fonctionnement :	155 796.33 €
Déficit d'investissement :	109 457.56 €
Restes à réaliser :	21 000.00 €

➤ Budget Forêt :

Excédent de fonctionnement :	65 080.33 €
Déficit d'investissement :	6 949.46 €

➤ Budget Eau :

Excédent d'exploitation :	15 353.01 €
Excédent d'investissement :	44 751.35 €
Restes à réaliser :	43 897.00 €

➤ Budget CCAS :

Excédent de fonctionnement :	294.16 €
------------------------------	----------

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- Le Conseil Municipal est informé que la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement des syndicats suivants s'élève à :

➤ SIVOS :	37 668.99 €
➤ SMIC :	152.80 €
➤ SDANC :	60.00 €
➤ SIIS :	1 799.00 €

- DECIDE de ne pas augmenter les taux des taxes locales :

- ✓ Taux de taxe d'habitation : 10.49 %
- ✓ Taux de taxe foncière sur le foncier bâti : 14.82 %
- ✓ Taux de taxe foncière sur le foncier non bâti : 20.66 %

- ADOPTE les budgets primitifs 2013 comme suit :

BUDGET COMMUNE

Fonctionnement : 269 232.00 €

Investissement : 174 956.00 €

BUDGET FORET

Fonctionnement : 116 430.00 €

Investissement : 12 334.00 €

BUDGET EAU

Fonctionnement : 41 095.00 €

Investissement : 131 386.00 €

BUDGET CCAS

Fonctionnement : 3 094.00 €

Investissement : néant

- ATTRIBUE avec 8 voix pour et 1 abstention, le marché concernant le remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment mairie à la SARL MENUISERIE DIDELOT – 44 route de Darney – 88240 GRUEY-LES-SURANCE. Madame Joëlle DIDELOT étant concernée, n'a pas pris part au vote.

BUDGET EAU :

- DECIDE de la mise en non valeur des produits irrécouvrables concernant Monsieur COMGRAIN Patrick pour un montant de 254.71 € pour l'année 2010

- DECIDE de ne pas exercer son droit de préférence concernant l'achat de la parcelle cadastrée BD 266 appartenant à Monsieur Pierre VANDAMME contiguë à la parcelle boisée cadastrée BD 72 appartenant à la commune.

- DECIDE d'acquérir une remorque occasion au prix de 300.00 € à Monsieur Roland MONNE.

- ACCEPTE l'implantation d'un équipement sportif et de motricité sur un terrain de la commune, pris en charge par la Communauté de Communes du VAL DE VÔGE (hors terrassement de plates-formes) dans le cadre de son plan d'éducation territoriale 2012-2014 et de sa volonté de développer les pratiques sportives sur le territoire.

CHARGE Madame le Maire d'effectuer les demandes de subvention concernant la réalisation de la plate-forme terrassée et l'AUTORISE à signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

Vu par nous, Maire de la Commune de Gruey-lès-Surance pour être affiché le 04 avril 2013 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A Gruey-lès-Surance, le 04 avril 2013

Le Maire,

Christiane LAGAUE